

Plus-values immobilières : ne pas y laisser toutes ses plumes!



Exonération pour 1ère vente d'un logement autre que ma résidence principale, seulement si je n'étais pas propriétaire de ma résidence

principale au cours des 4 dernières années. **Avancez d'une case**

DÉPART

Exonération si je vends ma résidence principale. Non exonération si je ne vends pas ma résidence principale: Relancez le dé pour tenter une autre exonération.

Exonération si je suis retraité(e) ou titulaire d'une Exonération si la part que je vends carte d'invalidité, sous condition de ne pas payer l'IFI est évaluée 15.000 euros ou moins. et sous un certain plafond de revenus. sociales (CSG / CRDS) si je possédais **BONUS:** exonération des cotisations mon bien depuis plus de 30 ans l BONUS: Grâce aux bons conseils de mon Exonération si je vends mon bien au profit notaire, je peux offrir de beaux cadeaux d'un organisme social ou d'une société qui en fera un logement social. Avancez d'une case à mes proches pour les fêtes de fin d'année. retraite et que j'ai quitté ma résidence Exonération si je suis en maison de principale il y a moins de 2 ans. ARRIVÉE Pas d'exonération? Je vais directement voir mon notaire. Avancez d'une case. Exonération si je cède un droit Exonération si j'effectue une opération de de surélévation. Relancez le dé. remembrement urbain ou rural. Relancez le dé.

Exonération si je possédais mon bien depuis plus de 22 ans. **Avancez d'une case.**



Je dois alors remployer mon prix de vente dans l'achat de ma résidence principale dans moins de 24 mois.